



Sens du mariage chrétien

Vous envisagez de vous marier à l'Eglise, dans une des églises de notre paroisse Saint Mathieu en Pays d'Iroise. Autrement dit, vous demandez à recevoir le **sacrement du mariage**.

Quel est le sens chrétien du mariage ?

Le mariage chrétien a une grande signification symbolique. Il est le symbole de l'amour et de l'alliance de Dieu avec l'humanité. L'union des époux est **le signe visible de cette alliance d'amour entre Dieu et tous les hommes**.

Se marier à l'Eglise, à quoi cela engage-t-il ?

4 engagements :

- **La liberté** : chacun des fiancés doit être pleinement libre au moment de son engagement
- **La fidélité** : ils promettent fidélité à leur conjoint, et cette promesse est source de confiance réciproque. Cela veut dire avoir la volonté d'aimer l'autre.
- **Pour toute la vie** (L'indissolubilité) : ils s'engagent pour toute leur vie, car le mariage crée un lien sacré entre les époux.
- **Ouverts à la vie** (La fécondité) : ils acceptent d'être ouverts à la vie et d'accueillir avec amour les enfants qu'ils mettront au monde.

C'est Dieu lui-même qui manifeste son amour aux époux et leur donne sa grâce* pour vivre leur union conjugale.

C'est pourquoi le mariage chrétien est un **sacrement**** que se donnent les époux en se disant "oui" devant Dieu.

- Cela veut dire que par leur "oui", **l'homme et la femme accueillent un don spécial de Dieu**, destiné à augmenter leur amour et à les aider tout au long de leur vie dans toutes les dimensions de leur couple et de leur famille.

On n'a jamais fini de découvrir Dieu. On n'a jamais fini d'épuiser l'amour de Dieu.

Quand faut-il adresser votre demande ?

Dès votre décision prise (dans l'idéal 9 à 12 mois avant la date souhaitée), vous allez pouvoir nous adresser votre demande via le formulaire en ligne. Cela vous permettra au plus tôt de vous inscrire au parcours d'accompagnement vers le mariage, de vous organiser.

Est-ce que tout le monde peut se marier à l'Eglise ?

Pour être recevable par l'Eglise, votre demande de mariage doit répondre, entre autres, aux conditions suivantes :

- au moins l'un de vous deux doit être baptisé dans l'Eglise catholique,
- vous ne devez, ni l'un ni l'autre, avoir déjà été préalablement marié religieusement.

*Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas réalisée,
L'Eglise restera tout de même très attentive à votre souhait.
Pour en discuter, prenez directement contact avec un prêtre.*